

Pour la deuxième fois, la Cour d'Appel de Paris relaxe Pierre Cassen

écrit par Pierre Cassen | 5 juillet 2018



En ce 4 juillet, 241e anniversaire de l'Indépendance Day, et son article premier de la Constitution américaine, mon avocat, Maître Pichon, vient de m'apprendre une excellente nouvelle. Pour la deuxième fois en quelques semaines, la Cour d'Appel de Paris vient de me relaxer du chef d'accusation de directeur de publication, pour lequel me poursuivent régulièrement le Parquet, des associations dites antiracistes et des islamistes.

Il y a quelques semaines, la Cour d'Appel avait confirmé le jugement de la 17e Chambre, qui m'avait relaxé en mai 2017. Cette fois, alors que la 17e Chambre m'avait condamné, le 6 octobre dernier, à une lourde amende et à des dommages et intérêts (7.000 euros au total), la Cour d'Appel est restée fidèle à sa décision précédente, et m'a relaxé de nouveau.

C'est une excellente dynamique, qui confirme, outre la relaxe évoquée ci-dessus, une autre décision de la 17e Chambre, qui, lors du procès Elisseievna-Fourest, a condamné la première (qui fera appel), mais m'a relaxé, reconnaissant qu'un vrai directeur de publication existait déjà à l'époque.

Je dois l'avouer aujourd'hui, j'avais été scandalisé, et même davantage, par mon ahurissante condamnation, le 6 octobre dernier, en mon absence, et en celle de mon avocat. Ce jour là, j'avais, outre les pénalités liées à l'article de Marcus Graven, été condamné à 3 mois de prison avec sursis, et à une lourde amende. J'étais d'autant plus indigné que cette condamnation était justifiée par le même article que celui pour lequel j'avais été relaxé quelques semaines plus tôt par la même juridiction. Personne n'y comprenait plus rien, et nombre d'amis y voyaient un acharnement qui dépassait le cadre du droit, et devenait davantage politique.

Nous étions, l'ensemble de notre mouvance, très inquiets pour la suite, d'autant plus que l'appel de Maître Pichon avait été refusé. J'ai pu faire opposition, et, ce 27 juin, là encore, les choses ont bien tourné. Mon opposition a été acceptée, et le Parquet a reconnu son erreur, et retiré sa plainte. Malgré l'acharnement des prétendus antiracistes, mes amis et moi attendons sereinement le 10 octobre, où nous aurons le verdict.

Cela ne signifie pas que tout est réglé. Il reste le verdict du procès intenté contre moi par Gilles Clavreul, préfet en disponibilité, proche de Manuel Valls et animateur du Printemps républicain. Rappelons qu'il me réclamait 40.000 euros de dommages et intérêts, et que, en mon absence (obsèques), il m'a fait condamner en première instance par le TGI de Versailles. Le procès en appel a eu lieu le 23 mai et le verdict sera délivré le 26 septembre. Pas d'optimisme excessif, la Cour d'Appel de Versailles peut fort bien confirmer le verdict du TGI, même si la Cour d'Appel de Paris, à deux reprises, m'a relaxé.

Histoire d'occuper une partie de mes vacances, je passerai, avec Christine Tasin, dans les jours prochains, devant un tribunal parisien, suite à la plainte des islamistes de l'Aube du Savoir. Cela sera la première fois que nous serons ensemble dans le box des accusés. Et je sais qu'une juge d'instruction

de Versailles veut me voir au plus vite...

Malgré ces relaxes, d'autres procès m'attendent, entre septembre 2018 et juin 2019, suite à des plaintes du journaliste Nicolas Hénin, de Bernard Cazeneuve (4), d'Anne Hidalgo (2), du maire PCF de Limay Eric Roulot (3), de quelques préfets susceptibles, sans oublier bien sûr les habituels vautours de l'antiracisme et les islamistes du CCIF.

Il n'y a donc aucune raison de fanfaronner, même si la situation est bien évidemment nettement meilleure qu'elle ne l'était le 5 octobre 2017.

Je tiens à remercier nos avocats, bien sûr, notre président Guy Sébag, discret, mais toujours à nos côtés, tous les lecteurs de Riposte Laïque, mais aussi tous les amis de la réinfosphère qui, à leur façon, nous ont donné un coup de main, par des actes, des écrits ou des paroles, qui nous ont bien aidés, dans les périodes difficiles que nous venons de traverser.

Bien sûr, encore merci à nos nombreux donateurs, qui nous ont aidés à nous procurer les moyens de faire face au harcèlement judiciaire dont, avec d'autres contributeurs de RL, j'ai été l'objet.

Une pensée également, même si nous ne partageons pas l'ensemble de certains engagements, loin s'en faut parfois, avec tous les internautes et autres patriotes harcelés par le système, menacés de ruine, de mort sociale et de prison, par une accumulation de plaintes et de lourdes condamnations.

Une autre pensée pour des patriotes qui se sont retrouvés 96 heures en garde-à-vue, puis emprisonnés, avec un tapage médiatique scandaleux, les faisant passer pour des assassins potentiels, alors qu'à ce jour, la baudruche paraît se dégonfler, puisque le présumé chef a été remis en liberté, et qu'il n'en reste que deux sur les dix en prison. Je sais que ce qui leur est arrivé peut arriver à n'importe lequel d'entre

nous, dans ce climat de chasse aux sorcières institué par le pouvoir politique.

Mais chacun constate que les choses sont en train de tourner, et pas seulement au niveau judiciaire, comme on le voit en Italie...

Bonnes vacances à tous les lecteurs de Riposte Laïque, continuez à nous lire tous les jours, et à nous faire lire.

Pierre Cassen

<https://ripostelaique.com/pour-la-deuxieme-fois-consecutive-la-cour-dappel-de-paris-relaxe-pierre-cassen.html>